

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

LA CHLC ADOPTE DES LOIS UNIFORMES ET CONCLUT SA 97^E CONFÉRENCE ANNUELLE

Yellowknife, TNO – La Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, un organisme financé par le gouvernement qui œuvre à la modernisation et à l'harmonisation des lois fédérales, provinciales et territoriales et qui examine les propositions de réforme des lois en matière pénale, vient de clore sa réunion annuelle.

Cette semaine, à Yellowknife, les représentants de la Conférence ont adopté en principe plusieurs lois uniformes, notamment :

- Une loi moderne prévoyant la reconnaissance transfrontalière des procurations et des directives en matière de soins de santé personnels;
- La reconnaissance uniforme d'une loi sur les documents visant la prise de décisions au nom d'autrui (*Substitute Decision-making Documents Act*) a été recommandée par la CHLC pour adoption dans l'ensemble des provinces et territoires. À noter que la loi type a été élaborée conjointement avec la United States Uniform Law Commission;
- Une loi type visant à protéger les aînés et autres personnes vulnérables contre l'exploitation financière. Cette loi, intitulée *Uniform Enduring Powers of Attorney Act* (loi uniforme sur les procurations perpétuelles), a été rédigée avec le soutien financier d'Emploi et Développement social Canada. La version définitive est attendue pour cet automne.

La Section pénale de la Conférence examine des modifications proposées au *Code criminel* et aux règlements connexes, et se prononce sur ces modifications. Cette semaine, ces juristes se sont penchés sur plus de quinze résolutions ou propositions en lien avec des questions telles que la simplification et la rationalisation des procédures concernant les remises en liberté provisoires et la composition d'un jury, ainsi que sur la modernisation des règles législatives concernant la dispense de témoigner des conjoints et, aussi, la modernisation des lois qui portent sur la contrefaçon.

Les délégués à la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada sont des experts du droit nommés par les 14 gouvernements membres (gouvernement fédéral, dix gouvernements provinciaux et trois gouvernements territoriaux). La Conférence permet de réunir, entre autres, des membres de la magistrature, des professeurs de droit, des avocats de sociétés, ainsi que des avocats des secteurs public et privé. Environ 75 délégués ont pris part à la réunion annuelle de cette année, y compris le président et les membres de l'exécutif de la United States Uniform Law Commission. La CHLC a été mise sur pied en 1918 et, au fil des ans, a recommandé l'instauration de bon nombre de lois uniformes et a été le fer de lance de plusieurs initiatives de réforme des lois. Bien souvent, ses recommandations ont été édictées par les différents ordres de gouvernement (fédéral, provincial ou territorial).

Personne-ressource pour les médias :
Luc Labonté, président de la Conférence
Luc.labonte@gnb.ca
506-476-0920